



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Introduction

Océane CHARRET-GODARD, Vice-présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la formation professionnelle, Conseillère municipale et métropolitaine en charge de l'emploi de Dijon, et Présidente de CREATIV'



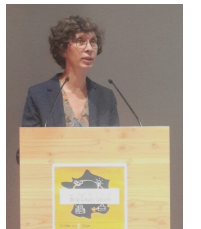
Le territoire de Dijon est particulièrement investi sur la mise en œuvre de la clause sociale, en 2021 plus de 400.000 heures d'insertion ont été réalisées.

Le territoire s'illustre notamment par sa capacité à :

- **Mobiliser des publics féminins** dans le cadre des clauses sociales, en 2021 25% des bénéficiaires de la clause sociale étaient des femmes, contre 18% au niveau national. Ce résultat est en nette augmentation depuis 15 ans. En effet, en 2004, la part des publics féminins parmi les bénéficiaires de la clause sociale était proche de zéro ;
- **Diversifier les supports de la clause sociale**. Depuis 2019, Créativ conduit une démarche innovante visant à développer la clause sociale dans les **marchés de prestations intellectuelles**, et ainsi à élargir le panel de publics concernés par le dispositif. Créativ soutient également la mise en œuvre de la clause sociale dans les **marchés de services**. Ces marchés représentent près de 70% de l'activité du territoire sur la clause sociale contre environ 50% au niveau national.
- **Mettre en place des partenariats durables avec les entreprises** du territoire afin de faire de la clause sociale un outil d'aide au recrutement dans les secteurs en tension et de générer des parcours d'insertion de qualité.

Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire générale pour les affaires régionales de Bourgogne-Franche-Comté

Au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté, près d'un million d'heures d'insertion ont été réalisées en 2021 au profit de plus de 2.600 personnes.



Il y a un intérêt commun à aller plus loin et à **soutenir le développement de la clause sociale** sur plusieurs dimensions :

- La clause sociale doit être une **étape de parcours qualitative** et permettre également un **retour à l'emploi durable**. En 2021, près de 15.000 personnes ont pu retrouver un emploi suite à un contrat dans le cadre d'une clause sociale. Ce beau résultat pourra encore être amélioré par la coopération entre l'ensemble des parties prenantes concernées.
- La clause sociale peut également être une **opportunité pour les entreprises**, notamment pour faire face à des difficultés de recrutement dans les secteurs en tension. Sensibiliser et engager les entreprises dans la démarche est ainsi un levier clef pour le déploiement de la clause sociale.

Pour atteindre ces objectifs, l'interconnaissance, la coopération et l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : services de l'Etat, acheteur.euse.s de tout horizon, service public de l'emploi, structures inclusives, entreprises et facilitateur.rice.s de la clause sociale, sont déterminants.

La rencontre du Tour de France de la clause sociale qui se tient aujourd'hui, est l'opportunité d'amorcer ce travail commun.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Présentation du Tour de France de la clause sociale

Lucie BECDELIEVRE, Déléguée générale de l'Alliance Villes Emploi

Le Tour de France de la clause sociale est né d'un constat partagé : le besoin de **développer qualitativement la clause sociale dans les projets de renouvellement urbain** et plus largement dans les projets menés au sein des quartiers de la politique de la ville et dans la commande publique :

- Intégration de la clause sociale sur des typologies de marchés différentes (par exemple : marchés de prestations intellectuelles, marché de services, etc.) ;
- Diversifier les publics touchés par la clause sociale (exemples : publics féminins, jeunes, seniors, habitant.e.s des QPV, etc.) ;
- Intégration de la dimension « insertion » sur l'ensemble de la vie des équipements (projets ANRU, GUP, etc.).

Une journée d'échanges sera organisée par région en lien avec les parties prenantes des territoires. Une présentation des partenaires, des témoignages, et des ateliers pourront être organisés lors des journées pour favoriser la connaissance mutuelle, les échanges et le croisement des réalités de chacun et chacune.

En parallèle une **enquête de collecte de bonnes pratiques** est en cours sur le thème de la clause sociale, du renouvellement urbain et plus largement des démarches d'insertion des publics menés dans les QPV (ex : mobilisation des publics, formation des publics, etc.). Un recueil de bonnes pratiques sera publié afin de proposer aux parties prenantes des outils pour favoriser le déploiement de la clause sociale sur tous les territoires.

Le projet est porté par l'**Alliance Villes Emploi**, soutenu, au niveau national, par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (**ANCT**), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (**ANRU**), et la Banque des Territoires (**CDC**), et conduit en partenariat avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (**DGEFP**), le Ministère de la Transition écologique et solidaire (**DHUP**), et l'Union sociale pour l'habitat (**USH**).





Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Table ronde « Les opportunités de la clause sociale au niveau nationale et régionale »

**Sylvie BOUVIER, Cheffe de projet
Economie sociale et solidaire,
Agence nationale de la cohésion des
territoires**

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers les plus pauvres, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs.

En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 140 000 personnes vivent dans **58 quartiers** qui relèvent de la politique de la ville. Pour les habitant.e.s de ces quartiers, les difficultés sont nombreuses : 44 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, l'accès à l'emploi, notamment au premier emploi, est plus long et les contrats de travail plus courts que dans les autres territoires.



La clause sociale est l'une des solutions qui doit être activée pour améliorer et sécuriser le retour à l'emploi des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville et inciter les entreprises à recruter davantage dans les quartiers de la politique de la ville notamment dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.



Pour améliorer les bénéfices de la clause sociale sur les habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville, le dispositif doit être articulé avec les programmes de l'ANCT, notamment les **Cités de l'emploi** qui visent à renforcer la collaboration entre l'ensemble des quartiers et l'orientation des publics vers les actions du territoire, le dispositif **paQte** (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises) qui vise à mobiliser les entreprises en faveur de l'emploi dans les quartiers.

Table ronde « Les opportunités de la clause sociale au niveau nationale et régionale »

Marianne CUOQ, Chargée de mission développement économique, Insertion et emploi, Agence Nationale de la Rénovation Urbaine



L'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) a été créée en 2003. L'Agence **finance et accompagne la transformation de quartiers de la Politique de la ville** dans toute la France dans le cadre de plusieurs programmes : Plan National de Rénovation Urbaine (PRU), les Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA), Quartiers Fertiles, etc.

Le Nouveau Programme National de Rénovation Urbain (NPNRU) prévoit la transformation de 450 quartiers prioritaires de la politique de la ville au profit de 5 millions d'habitant.e.s. Ce programme a été lancé en 2014 avec 12 milliards euros de subventions apportées par l'ANRU.

En Bourgogne-Franche-Comté, 18 projets sont conduits dans le cadre du NPNRU avec 51 maîtres d'ouvrages.

Les programmes ont des objectifs spécifiques sur l'insertion et l'emploi des habitant.e.s des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le premier PNRU a permis la réalisation de 25 millions d'heures d'insertion pour plus de 63.000 bénéficiaires. Ce programme a par ailleurs permis un **ancrage et un développement historique de la clause sociale** sur les territoires. En Bourgogne-Franche-Comté, plus d'un millions d'heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre du PNRU au profit de près de 3.500 bénéficiaires.

Les **objectifs d'insertion du NPNRU visent prioritairement les habitant.e.s** des quartiers prioritaires de la politique de la ville en inscrivant les obligations suivantes :

- Au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des investissements doivent être réalisées par des publics en insertion professionnelle (y compris sur la partie ingénierie) ;
- Au moins 10% des heures travaillées dans les marchés liés à la gestion urbaine de proximité doivent être réalisées par des publics en insertion professionnelle ;
- Des embauches de personnes en insertion professionnelles doivent être effectuées dans le cadre de l'ingénierie, du fonctionnement et de l'accompagnement du projet urbain ;
- Des objectifs qualitatifs doivent être définis et mis en œuvre au niveau local.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Table ronde « Les opportunités de la clause sociale au niveau nationale et régionale »

Olivier NICOLARDOT, Directeur, Plateforme régionale des achats de l'Etat



Au niveau national, de nombreux marchés sont susceptibles d'intégrer une clause sociale. Toutefois, la clause sociale n'est pas encore inscrite ni mise en œuvre dans l'ensemble de ces achats.

Les donneur.euse.s d'ordre ont une appropriation encore parcellaire des enjeux de la clause sociale et n'intègrent pas nécessairement cette dimension dans leurs achats ou dans la réflexion préalable à ces dernier.e.s. Le « réflexe acheteur.euse.s » tend ces derniers à se concentrer en priorité, et parfois uniquement, sur le volet économique au détriment du volet social. L'approche sur les achats est encore trop fragmentée entre ces deux dimensions.

Il est nécessaire de soutenir la prise en compte et le déploiement de la clause sociale dans les marchés de tous les donneur.euse.s d'ordre. Pour cela, il est important de :

- Renforcer le réseau régional des facilitateur.rice.s notamment via l'institutionnalisation d'un coordinateur.rice régional notamment pour faciliter le suivi des marchés à dimension régional.e
- Améliorer le suivi et la remontée des données sur la clause sociale au niveau régional
- Engager les donneur.euse.s d'ordre régionaux dans une dynamique globale sur la clause sociale
- Engager les décideur.euse.s et les élu.e.s dans cette dynamique pour réaffirmer l'importance de la clause sociale au niveau local



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Table ronde « Les opportunités de la clause sociale au niveau nationale et régionale »

Fabienne Sermesse, Facilitatrice, AGIRE



Les facilitatrices et les facilitateurs de la clause assurent sur les territoires un rôle d'interface entre les parties prenantes du dispositif. Acteur.rice.s essentiel.le.s de la clause sociale, ces professionnel.le.s accompagnent ainsi :

- Les maîtres d'ouvrage dans l'analyse des marchés potentiels, le calibrage et la rédaction de la clause, le reporting, le repérage des marchés, des compétences des bénéficiaires, et la construction d'un diagnostic partagé avec les partenaires du territoire.
- Les entreprises titulaires du marché sur les modalités de mise en œuvre de la clause, à la mise en place des outils, des indicateurs et du suivi dans l'emploi.
- Les prescripteur.rice.s des publics éligibles, en développant des partenariats, facilitant le repérage des publics, en informant les partenaires.

- Les structures porteuses d'un contrat de clause sociale en retravaillant les fiches de postes, diffusant les offres clauses aux opérateurs du territoire, en sélectionnant les bénéficiaires à positionner, en mettant en relation les entreprises selon la modalité de recrutement choisie.

Le réseau des facilitateur.rice.s de Bourgogne-Franche-Comté est très engagé sur le déploiement et le développement du dispositif. 22 facilitatrices et 1 facilitateurs sont réparti.e.s sur l'ensemble du territoire régional au sein de 14 structures au statut varié. « L'entraide » est le leitmotiv du collectif régional des facilitateur.rices.s, des temps d'échanges de pratiques sont régulièrement organisés, et les facilitateur.rices nouvellement arrivé.e.s peuvent compter sur l'expérience et le soutien des autres membres du réseau.

L'ambition du réseau est ainsi de structurer la clause sociale au niveau de la région et d'apporter des réponses communes et cohérentes à l'ensemble des donneur.euse.s d'ordre, entreprises et personnes concernées. Une organisation spécifique a notamment été mise en place pour répondre à un marché du Conseil régional en 2020. Les facilitateur.rice.s ont coopéré pour répondre à ce marché et coopèrent aujourd'hui pour le mettre en œuvre.

Compte rendu

Table ronde « Depuis l'ANRU 1 : la mise en place de coopérations entre les facilitateurs et les bailleurs au profit de l'achat responsable »

Caroline CHALAMON, Facilitatrice de la clause sociale, Grand Besançon Métropole

Mylène ORDINAIRE, Responsable du Service Achat et Marchés, Habitat 25

Habitat 25 et Grand Besançon Métropole coopèrent depuis plusieurs années pour développer l'emploi et l'insertion sur le territoire. Le partenariat a d'abord été initié dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, puis a été étendu dans d'autres marchés et avec d'autres modalités :

- L'intégration de clauses sociales dans les marchés d'Habitat 25 ;
- La mise en place de marchés ou de lots réservés à des structures de l'IAE ou du handicap ;
- La mise en place de marchés d'insertion et de qualification ;
- La mise en œuvre de démarches de sourcing des structures inclusives du territoire en amont du lancement des marchés.

Si initialement les entreprises avaient exprimé quelques inquiétudes, les démarches sont à présent très acceptées et sont une vraie réussite. Les clauses sociales sont à présent intégrées dans l'ensemble des marchés de réhabilitation et de construction.

Cette réussite a été permise par le développement d'un partenariat effectif entre Habitat 25 et la facilitatrice du territoire





Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Table ronde « Depuis l'ANRU 1 : la mise en place de coopérations entre les facilitateurs et les bailleurs au profit de l'achat responsable »

Marine TRIGOUST, Facilitatrice de la clause sociale, La Fabrique Emploi et Territoires

Didier BOUCHER, Directeur général adjoint, Nièvre Habitat

La Fabrique Emploi et Territoires et Nièvre Habitat travaille conjointement sur la mise en œuvre de la clause sociale sur plusieurs marchés. Nièvre Habitat gère des logements sur cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville et a près de 20 millions d'euros d'investissement. L'objectif de Nièvre Habitat est d'utiliser ses opérations comme levier de rapprochement pour se rapprocher des locataires et des habitant.e.s des quartiers et favoriser leur accès à l'emploi durable

Nièvre Habitat a commencé à intégrer une dimension sociale dans ces marchés en 1996 en inscrivant une clause « incitative » dans un projet de réhabilitation de logements sur la Nièvre. La réalisation de cette clause relevait d'un engagement individuel de chaque entreprise et pas d'obligations contractuelles mais a tout de même été une première étape pertinente pour mobiliser les entreprises sur l'insertion et l'emploi.

Sur le premier programme de renouvellement urbain, les objectifs d'insertion inscrits dans les opérations de Nièvre Habitat ont ainsi été atteints et les résultats très inspirants.

Sur le nouveau programme et les opérations à venir, les objectifs sont notamment :

- D'améliorer le repérage et l'orientation des publics, notamment en développant des actions d'aller-vers à destination des locataires de Nièvre Habitat et en s'appuyant sur la Régie de quartier du territoire ;
- De donner une place centrale aux facilitateur.rice.s de la clause sociale, en amont, durant et suite aux opérations.





Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Atelier A) La coordination entre les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique

Caroline CHALAMON, Facilitatrice de la clause sociale, Grand Besançon Métropole

Sylvain DOUSSE, Ingénieur d'études Constructions, Rectorat de Besançon

- **Contexte** : Il y a 3 ans, le Rectorat a souhaité mettre en place un chantier expérimental pour travailler la question de l'économie circulaire. Suite à cette première expérimentation, le Rectorat a poursuivi la collaboration avec la facilitatrice pour développer de nouvelles démarches, de nouveaux marchés, sur l'économie circulaire.
- **Objectifs** : Mettre en place une démarche globale d'économie circulaire dans les marchés du rectorat
- **Actions menées** : Le rectorat a mis en place un partenariat avec la facilitatrice de territoire, initialement pour expérimenter des actions variées sur l'achat responsable (marchés réservés, etc.). Cela a permis au rectorat de découvrir une nouvelle manière d'intervenir sur les chantiers, notamment sur l'encadrement et la formation des personnes, et le partenariat a pu être prolongé dans le cadre de nouvelles actions. Les SIAE ont une forte capacité d'adaptation et de développement de nouvelles compétences. Aujourd'hui, le Rectorat souhaite changer de «paradigme » dans sa politique d'achat en investissant davantage sur la main d'oeuvre et moins dans les produits notamment en encourageant le ré-emploi sur les marchés.
- **Conseils** : Il est nécessaire d'engager les acheteur.euse.s dans la démarche, de construire et de mettre en place une relation de confiance avec les facilitateur.rice.s pour mener à bien une démarche expérimentale
- **Perspectives** : Le rectorat souhaite soutenir la mise en place de groupement de structures d'insertion pour répondre à des marchés ayant une forte dimension « économie circulaire ».



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Atelier A) La coordination entre les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique

Gilles DRAVIGNY, Directeur général, SDAT

- **Contexte** : La SDAT porte des missions d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de plusieurs activités (ateliers de remobilisation par l'activité, ateliers chantiers d'insertion, entreprise de travaux funéraires, etc.) et secteurs (sous-traitance industrielle, espaces verts, nettoyage, compostage des déchets, ressourceries, etc.)
- **Objectifs** : L'objectif est de faire de l'économie circulaire un support d'activité au bénéfice du développement des compétences, de la valorisation et des parcours des salariés en insertion
- **Actions menées** : La SDAT travaille pour la Communauté de communes Rives de Saône sur une démarche d'économie circulaire et de développement local. La Communauté de communes a confié à la SDAT la gestion d'un musée de plein air notamment sur des missions d'entretien des espaces verts. La SDAT a ensuite proposé à la Communauté de communes de développer de nouvelles activités (compostage, maraichage, organisation de visites pédagogiques, tourisme etc.) sur ce site. Le développement de ces nouvelles activités est très positif pour les salarié.e.s en insertion. Ces dernier.e.s sont notamment mis en posture « d'apprenant.e.s » lors des visites pédagogiques et cela leur permet de mieux travailler sur leur présentation, d'appréhender leurs savoir-faire et d'améliorer leur estime d'eux-mêmes.
- **Conseils** : Il est important de partir des besoins du territoire et de co-construire les solutions avec les partenaires locaux ; démontrer l'intérêt, les résultats, des actions menées, etc.
- **Perspectives** : La SDAT souhaite poursuivre le développement de l'activité sur la double dimension sociale et environnementale et envisager de développer des partenariats avec les entreprises adaptées.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Atelier B) La commande publique, une opportunité pour les structures de l'IAE

Mathilde HUOT-MARCHAND, Directrice, Intermed

- **Contexte** : Le projet a été initié il y a 3 ans par la directrice d'Intermed dans le but d'améliorer la capacité de la structure à répondre à des marchés publics notamment ceux concernant l'ensemble du département du Doubs
- **Objectifs** : Le projet vise à créer des partenariats pour favoriser l'accès des SIAE à la commande publique
- **Actions menées et avantages** : Un groupement de six Associations Intermédiaires à été mis en place sur le Doubs pour répondre puis mettre en œuvre un marché public sur le remplacement des personnels de nettoyage du département (collèges, centres médico-sociaux, hôtel du département). Les avantages du marché sont de plusieurs ordres : pour les Associations Intermédiaires, pouvoir se projeter sur une durée de 3 ans, vendre leur prestation à bon prix, intervenir sur un périmètre plus large ; pour les salarié.e.s en insertion : un volume d'heures intéressant, une mission facile à valoriser dans le cadre de leur recherche d'emploi et pour les donneur.euse.s d'ordre : des réponses réactives pour le remplacement des personnels de nettoyage.
- **Conseils** : La coordination entre les structures doit être importante dès le lancement de la démarche (prix horaire, etc.) et durant l'ensemble du marché. Pour expérimenter ce type de démarches, il est par ailleurs pertinent de s'appuyer sur des actions similaires conduites sur d'autres territoires, cela permet de les valoriser auprès des donneur.euse.s et des élu.e.s.
- **Perspectives** : La structure souhaite dupliquer cette réponse à un marché en groupements sur d'autres secteurs.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Atelier B) La commande publique, une opportunité pour les structures de l'IAE

Jean Philippe LAVERGNE, Directeur, ANAR

- **Contexte** : L'Association Nivernaise Accueil et Réinsertion (ANAR) porte plusieurs ateliers et chantiers d'insertion (ACI) sur des activités de recyclage de papier, de couture et repassage, d'entretien des espaces verts, de nettoyage, etc.
- **Objectifs** : L'ANAR travaille en lien avec les donneurs d'ordre pour que les activités menées dans le cadre des marchés soient cohérentes avec l'objectif d'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi.
- **Actions menées** : L'ANAR a notamment un partenariat avec SIEEN (Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre) depuis que ce dernier a ré-internalisé l'activité de gestion de l'usine de tri en y inscrivant des objectifs de ré-emploi. La coopération entre l'ANAR et SIEEN a notamment permis de travailler sur l'encadrement des salariés en insertion, sur la mise en place de PMSMP et sur l'adaptation du rythme de production pour que l'activité permette réellement l'acquisition de compétences pour les salarié.e.s en insertion. L'ANAR a d'autres marchés, par exemple avec Nièvre Habitat, sur lequel l'objectif d'insertion professionnelle est également prioritaire.
- **Conseils** : Il est indispensable de travailler en lien avec les structures locales sur le repérage des publics et avec les donneur.euse.s d'ordre sur la définition d'objectifs partagés.
- **Perspectives** : L'ANAR souhaite aller plus loin sur la compréhension et la valorisation des « effets utiles » des clauses sociales notamment en favorisant le développement de dynamiques locales.





Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Atelier C) Les marchés de prestation intellectuelle, un levier pour diversifier les publics touchés par la clause sociale

Isabelle GUILLOT, Responsable du service clauses d'insertion, Créativ 21

Audrey JAMET, Facilitatrice de la clause sociale, Créativ 21

Céline LUMINET, Responsable adjointe du pôle commande publique, VNF



- **Contexte** : Créativ a développé cette dernière année l'intégration de clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles avec plusieurs donneurs d'ordre dont VNF, par exemple sur le marché de la fibre.
- **Objectifs** : Créativ souhaite diversifier les activités de la clause sociale et les publics touchés par le dispositif.
- **Actions menées** : Créativ intervient auprès de VNF dès la phase de rédaction des marchés pour étudier l'opportunité d'intégration de clauses sociales. En fonction de la nature du marché une clause sociale est intégrée. Durant la phase de consultation, Créativ est régulièrement contactée par des entreprises souhaitant avoir des précisions sur les modalités de réalisation de la clause sociale sur les marchés de prestations intellectuelles et évoque dès ce moment-là avec elles les types de postes qui pourraient être concernés (par exemple : personne en charge du reporting sur le chantier). Les publics sont par exemple orienté.e.s par Pôle Emploi ou la Mission locale et sont souvent des jeunes diplômé.e.s ou des publics en reconversion professionnelle. Dans ce type de marchés, les publics sont souvent recruté.e.s par les entreprises suites à la clause sociale (en CDI, en Alternance par exemple sur le métier d'architecte) et le nombre d'heures d'insertion réalisé est important.
- **Conseils** : La clause sociale peut tout à fait être intégrée sur ce type de marchés, les acheteur.euse.s ne doivent pas hésiter à l'expérimenter et à s'appuyer sur les facilitateur.rice.s pour cela, mais aussi sur les entreprises qui connaissent mieux la clause sociale qu'ils ne peuvent le penser.
- **Perspectives** : VNF va lancer, et surement clausurer, de nombreux marchés de maîtrise d'œuvre cette année. Pour l'instant la plupart des marchés clausés ne sont pas clôturés. Le bilan de l'intégration de la clause sociale sur ces marchés reste donc à écrire.

Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Atelier D) Le repérage et la mobilisation des publics dans les quartiers de la politique de la ville

Catherine RUFFET, Facilitatrice de clause sociale, IDEIS

- **Contexte** : Le Recrut'Café a été mis en place en 2017 dans le cadre d'une expérimentation européenne (SIFA : Sites d'information, de projets et d'accompagnement). En 2022, la facilitatrice d'IDEIS a décidé d'adapter cet outil au repérage et à la mobilisation des habitant.e.s des QPV dans le cadre des clauses sociales
- **Objectifs** : Les actions visent à mobiliser les publics « autrement » par le lien à l'entreprise, le sport et des activités ludiques et à favoriser la transmission d'informations.
- **Deux actions sont menées** : Le Kiosque à CVs (réunion de partenaires locaux et entreprises visant un croisement des regards sur les CVs des publics et l'orientation des publics vers les offres d'emploi locales) et Le Recrut'Café (invitation des publics à un temps de rencontre informel avec des SIAE et des entreprises, organisation d'entretiens individuels et de temps conviviaux)
- **Conseils** : Ces deux actions peuvent être organisées en partenariat avec des acteurs du territoire concerné (par exemple : des entreprises, des SIAE, des partenaires de proximité dans les quartiers, etc.).
- **Perspectives** : Ces deux actions peuvent être facilement adaptées en fonction des territoires, des besoins et en lien ou non avec la clause sociale. Il serait pertinent d'essaimer cette action sur d'autres territoires.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Atelier D) Le repérage et la mobilisation des publics dans les quartiers de la politique de la ville

Benjamin Joly, TAPAJ
Chargé de mission

Cyrille Marais, C3B
Chef de service travaux

- **Contexte** : Suite à une rencontre entre la structure TAPAJ et Vinci Construction, un partenariat a été mis en place dans le cadre de prestations de nettoyage sur les chantiers de Vinci Construction.
- **Objectifs** : Proposer des heures de travail à des jeunes éloigné.e.s de l'emploi sur des missions adaptées de nettoyage des chantiers pour permettre la remobilisation des jeunes et leur « mettre le pied à l'étrier ».
- **Actions menées** : Un groupe de 4 jeunes, accompagné.e.s par un encadrant.e, intervient une fois par semaine sur le nettoyage des chantiers de Vinci Construction. Les prestations de nettoyage ont été adaptées pour être cohérentes avec le parcours d'insertion des jeunes (petits travaux, objectifs non fixés sur un temps court, etc.). La prestation s'est très bien déroulée et sera renouvelée sur d'autres chantiers.
- **Conseils** : Plus largement que sur ce partenariat, Vinci Construction souhaite inscrire les missions réalisées et les personnes dans une logique de parcours en proposant dès que cela est pertinent aux personnes un contrat dans l'entreprise. Il note comme important de s'ouvrir à des profils de publics variés et à des démarches innovantes pour le sourcing et la mobilisation de ces dernier.e.s.
- **Perspectives** : L'entreprise est en cours de validation du label Diversité et souhaite mener d'autres actions concernant la mixité des métiers et la mobilisation des publics.



Rencontre régionale Bourgogne Franche Comté

LE 10 MAI 2022 À LA MAISON RÉGIONALE DE L'INNOVATION DIJON

Compte rendu

Clôture de la rencontre

Anthony POULIN, Adjoint à la maire de Besançon en charge des finances, de la commande publique, du développement durable et de la coordination des actions de résilience

Faire le choix d'intégrer une clause sociale dans un marché, c'est faire un choix qui va bénéficier à la société.

Sur les territoires, on observe que les clauses sociales dépassent les seuls enjeux de l'insertion et de l'emploi. Elles peuvent également être un levier pour répondre aux besoins des entreprises, pour développer des nouvelles filières, des activités au bénéfice du développement durable et de l'emploi local.

Il faut poursuivre ce rapprochement entre les enjeux sociaux et environnementaux dans la commande publique, déployer ce que nous pourrions nommer des « clauses écologiques » et valoriser les démarches inspirantes en la matière, comme celles qui ont pu être mises en œuvre sur le territoire de Besançon.



Merci à tous les participant.e.s et à CREATIV' pour son appui dans l'organisation de cet évènement

